

# NB Guide sur la comptabilité et l'inscription des immobilisations corporelles

## Annexe A

### Catégories d'actif, seuils, durées de vie utile

Immobilisations corporelles générales					
Catégorie d'actif	Description/notes	Seuil d'inscription à l'actif			Taux d'amortissement (linéaire)
		Revenus inférieurs à 4 000 000 \$	Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$	Revenus supérieurs à 14 000 000 \$	
Terrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biens immobiliers sous la forme de parcelle de terrain, de lot ou de superficie</li> <li>• Inclut le prix d'achat et tous les frais de clôture pour l'acquisition du terrain</li> <li>• Les coûts associés aux améliorations foncières permanentes, comme les travaux de terrassement ou de remblai, sont ajoutés au coût du terrain</li> <li>• Exemples : parcs municipaux, plages, emplacements de pique-nique non aménagés, terrains pour festival, terrains de jeu, sites d'observation, sites patrimoniaux et historiques, cimetières, pâturages collectifs, lotissements, parcs de maisons mobiles, réserves écologiques, champs de manœuvres, sites d'enfouissement/de décharge, sites industriels</li> <li>• Exclut les terrains pour la revente</li> </ul>	0 \$	0 \$	0 \$	s. o.
Améliorations foncières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclut tous les coûts à l'exclusion de ceux des terrains et des bâtiments engagés aux fins d'aménagement pour réaliser des projets récréatifs et économiques</li> <li>• Exemples : sites de décharge, voies d'accès, parcs de stationnement, pistes cyclables, trottoirs, piscines extérieures et pataugeoires, clôtures, terrains de balle, terrains de soccer, courts de tennis, emplacements de camping</li> <li>• Structures de terrains de jeu – 10 ans</li> <li>• Signalisation – 5 ans</li> <li>• Terrains de soccer et terrains de balle – 20 ans</li> <li>• Patinoires de hockey extérieures - 10 ans</li> <li>• Terrains de golf – 25 ans</li> <li>• Terrains de basket-ball - 10 ans</li> <li>• Pistes de course - 10 ans</li> <li>• Terrains de boules - 20 ans</li> <li>• Planchodromes - 15 ans</li> <li>• Terrains de camping/Emplacements de pique-nique - 20 ans</li> <li>• Sentiers et promenades – marche, cyclisme, ski et motoneige - 20 ans</li> <li>• Clôtures – 10 ans</li> <li>• Fontaines – 20 ans</li> <li>• Éclairage extérieur – 20 ans</li> <li>• Piscines – 25 ans</li> <li>• Courts de tennis – 20 ans</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 5 à 25 ans

<b>Immobilisations corporelles générales</b>					
<b>Catégorie d'actif</b>	<b>Description/notes</b>	<b>Seuil d'inscription à l'actif</b>			<b>Taux d'amortissement (linéaire)</b>
		<b>Revenus inférieurs à 4 000 000 \$</b>	<b>Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$</b>	<b>Revenus supérieurs à 14 000 000 \$</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement paysager – 25 ans</li> <li>• Murs de soutènement – 15 ans</li> <li>• Pavillons et kiosques de jardin - 15 ans</li> <li>• Ouvrages de contrôle de l'érosion : murs de soutènement, murs-caissons - 25 ans</li> <li>• Ouvrages de défense contre les inondations : murs de protection contre les crues, digues – 25 ans</li> <li>• Aménagement du secteur riverain - 20 ans</li> <li>• Tunnels - 25 ans</li> <li>• Parcs de stationnement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Gravier – 10 ans</li> <li>ii) Asphalte – 20 ans</li> <li>iii) Béton – 25 ans</li> </ul> </li> </ul>				
Bâtiments – Brique, mortier et acier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les bâtiments qui sont indépendants dans un réseau d'infrastructure et dont la construction est solide</li> <li>• Exemples : hôtels de ville, casernes de pompiers, immeubles de bureaux, musées, bibliothèques, installations sportives et de loisirs, dépôts municipaux, garages d'entretien, hangars, bâtiments d'entreposage des remorques, toilettes publiques, centres culturels et centres patrimoniaux et d'interprétation</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	40 ans
Bâtiments – Charpente en bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les bâtiments qui sont indépendants dans un réseau d'infrastructure et dont structure est en bois</li> <li>• Exemples : hôtels de ville, casernes de pompiers, immeubles de bureaux, musées, bibliothèques, installations sportives et de loisirs, dépôts municipaux, garages d'entretien, hangars, bâtiments d'entreposage des remorques, toilettes publiques, centres culturels et centres patrimoniaux et d'interprétation</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 25 à 30 ans
Véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Automobiles, fourgons, véhicules utilitaires légers (1 tonne ou moins), remorques, motocyclettes, motoneiges, ambulances, véhicules d'application de la loi, véhicules de contrôle des animaux, surfaceuses de glace, autobus, minibus, véhicules tout terrain</li> <li>• Embarcations : bateaux à moteur, canots pneumatiques, bateaux d'excursion, motomarines</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 3 à 5 ans
Machinerie et équipement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les types de machines et d'équipement, autres que ceux utilisés dans la construction et l'entretien des routes</li> <li>• Équipement d'entretien de jardins (tondeuses, tondeuses autoportées, tailleuses de haies, pelles, pioches, découpeuses à bois, asperseurs)</li> <li>• Matériel récréatif (tableaux indicateurs, tribunes extérieures, tables de pique-nique, tentes, canots/kayaks)</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	5 ans

<b>Immobilisations corporelles générales</b>					
<b>Catégorie d'actif</b>	<b>Description/notes</b>	<b>Seuil d'inscription à l'actif</b>			<b>Taux d'amortissement (linéaire)</b>
		<b>Revenus inférieurs à 4 000 000 \$</b>	<b>Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$</b>	<b>Revenus supérieurs à 14 000 000 \$</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de soudage, génératrices, matériel audiovisuel, outils à main, outils électriques, souffleuses à neige, matériel d'incendie, matériel de sécurité (glissières de sécurité et écrans antibruit, panneaux, éclairage de sécurité, sirènes), équipement médical, réservoirs de carburant, pompes, verrous de sécurité, incinérateurs, matériel d'arpentage et de technogénie</li> </ul>				
Équipement lourd	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les types de machines et d'équipement utilisés dans la construction et l'entretien des routes ainsi que dans la fourniture d'autres services</li> <li>• Camions à incendie, camions à ordures, camions de sel, camions à benne, chasse-neige, souffleuses, souffleuses à trottoir, camions à chargement frontal, pelles rétrocaveuses, tracteurs, niveleuses, bétonnières, rouleaux compresseurs, camions à flèche, broyeurs, balayeuses, accessoires d'équipement lourd (godets, lames, etc.)</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 10 à 15 ans
Matériel et logiciels et équipement de télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat et installation d'ordinateurs personnels, de périphériques et de serveurs</li> <li>• Logiciels de série pour ordinateurs personnels, de réseau local ou de communication ainsi que licences d'utilisation et mises à niveau</li> <li>• Exclusions : achat, conception et développement de grandes applications. Toutes les grandes applications doivent être évaluées individuellement.</li> <li>• Exemples : ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, télécopieurs, photocopieurs, logiciels, téléphones, téléphones cellulaires, radios à deux voies, téléphones satellites, téléavertisseurs, terminaux de poche, appareils photographiques</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 3 à 5 ans
Meubles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemples : bureaux, chaises, classeurs, appareils de cuisine, distributeurs d'eau</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 3 à 5 ans
Améliorations locatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts pour rénover, modifier ou améliorer les locaux loués par la municipalité</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	Pendant la durée du bail
Immobilisations en cours (IEC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aussi appelées travaux en cours</li> <li>• Coût engagés pour construire une immobilisation, habituellement un bâtiment ou des améliorations locatives</li> <li>• Les coûts sont transférés à la catégorie d'actif lorsque l'immobilisation est prête à être utilisée, normalement après son achèvement.</li> </ul>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

<b>Infrastructure – Transport</b>						
Catégorie d'actif	Description/notes	Seuil d'inscription à l'actif			Taux d'amortissement (linéaire)	
		Revenus inférieurs à 4 000 000 \$	Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$	Revenus supérieurs à 14 000 000 \$		
Terrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclut les terrains achetés ou acquis aux fins d'utilisation pour les routes ou les réserves routières (emprises)</li> <li>• Exclut les terrains pour la revente</li> </ul>	0 \$	0 \$	0 \$	s. o.	
Revêtements de route	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Asphalte – Routes résidentielles (20 ans), routes collectrices (15 ans), principales voies de circulation (12 ans) et surfaces en gravier (5 ans)</li> <li>• Glissières de sécurité</li> <li>• Exclut la première application de granulaires sur les routes en gravier</li> <li>• Prendre en considération la segmentation du réseau</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 5 à 15 ans	
Voies étagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclut les travaux de base, les travaux de drainage et les ponceaux de moins de 2 mètres de diamètre</li> <li>• Inclut la première application de granulaires sur les routes en gravier</li> <li>• Les applications de gravier suivantes sont considérées comme des frais d'exploitation</li> <li>• Prendre en considération la segmentation du réseau</li> <li>• Inclut les trottoirs et les bordures de trottoirs – 10-15 ans</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 10 à 30 ans	
Ponts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrages de 2 mètres ou plus qui enjambe un cours d'eau, une vallée, une dépression ou un autre obstacle comme une route de transport</li> <li>• Inclut les ponceaux de 2 mètres ou plus de diamètre</li> <li>• Bois d'œuvre/bois – 30 ans</li> <li>• Béton manufacturé – 40 ans</li> <li>• Béton précontraint – 45 ans</li> <li>• Acier sans poutre – 45 ans</li> <li>• Acier avec poutres – 50 ans</li> <li>• Ponceaux: <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Plastique – 25 ans</li> <li>ii) Acier/ Acier ondulé – 15 ans</li> <li>iii) Béton – 40 ans</li> <li>iv) Aluminés – 50 ans</li> <li>v) Galvanisés – 15 ans</li> </ul> </li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 30 à 50 ans	
Structures maritimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quais, échafaudages, embarcadères, jetées, rampes d'accès à l'eau, brise-lame, barrages</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	25 ans	

<b>Infrastructure – Transport</b>						
Catégorie d'actif	Description/notes	Seuil d'inscription à l'actif			Taux d'amortissement (linéaire)	
		Revenus inférieurs à 4 000 000 \$	Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$	Revenus supérieurs à 14 000 000 \$		
Éclairage / Feux de circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclut les feux de circulation et l'éclairage des rues</li> <li>• Feux de circulation – 15 ans</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 10 à 15 ans	
Immobilisations en cours (IEC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aussi appelées travaux en cours</li> <li>• Coûts engagés pour construire les infrastructures de transport</li> <li>• Les coûts sont transférés à la catégorie d'actif lorsque l'immobilisation est prête à être utilisée, normalement après son achèvement.</li> </ul>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	

<b>Infrastructure – Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées</b>						
Catégorie d'actif	Description/notes	Seuil d'inscription à l'actif			Taux d'amortissement (linéaire)	
		Revenus inférieurs à 4 000 000 \$	Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$	Revenus supérieurs à 14 000 000 \$		
Terrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclut les terrains achetés ou acquis pour les réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées</li> </ul>	0 \$	0 \$		s. o.	
Améliorations foncières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorations foncières, telles qu'elles sont définies dans la catégorie d'actif Immobilisations corporelles qui sont associées aux réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées</li> <li>• Exemples : lagunes, réservoirs et terres humides artificielles</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 10 à 25 ans	
Bâtiments – Brique, mortier et acier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments tels qu'ils sont définis dans la catégorie d'actif Immobilisations corporelles, qui sont associés au traitement de l'eau et des eaux usées et aux sites de pompage</li> <li>• Postes de pompage, bâtiments de service de distribution d'eau/ châteaux d'eau, stations d'épuration/installations de chloration, stations de relevage des eaux usées</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	40 ans	
Bâtiments – Charpente en bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments tels qu'ils sont définis dans la catégorie d'actif Immobilisations corporelles, qui sont associés au traitement de l'eau et des eaux usées et aux sites de pompage</li> <li>• Postes de pompage, bâtiments de service de distribution d'eau/ châteaux d'eau, stations d'épuration/installations de chloration, stations de relevage des eaux usées</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 25 à 30 ans	

<b>Infrastructure – Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées</b>					
<b>Catégorie d'actif</b>	<b>Description/notes</b>	<b>Seuil d'inscription à l'actif</b>			<b>Taux d'amortissement (linéaire)</b>
		<b>Revenus inférieurs à 4 000 000 \$</b>	<b>Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$</b>	<b>Revenus supérieurs à 14 000 000 \$</b>	
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseaux souterrains comme des réseaux de distribution d'eau, des systèmes de collecte des eaux usées et des systèmes de collecte des eaux pluviales</li> <li>• La durée de vie utile d'un système souterrain peut varier selon la durabilité du matériau utilisé (ex. : béton, métal, polyéthylène)</li> <li>• Égouts sanitaires et égouts pluviaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Tôle ondulée – 15 ans</li> <li>ii) Béton non armé – 40 ans</li> <li>iii) Tuyau en béton armé – 60 ans</li> <li>iv) Fonte ductile et fonte – 30 ans</li> <li>v) Plastique : PVC et PEHD – 60 ans</li> <li>vi) Fossés / Tranchées - 50 ans</li> <li>vii) Trous d'homme et collecteurs d'eaux pluviales – 40 ans</li> <li>viii) Émissaires d'évacuation – 25 ans</li> <li>ix) Lagunes – 30 ans</li> </ul> </li> <li>• Conduites maîtresses : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Plastique : PVC et PEHD – 25 ans</li> <li>ii) Fonte ductile et fonte – 30 ans</li> <li>iii) Tuyau en béton armé – 60 ans</li> </ul> </li> <li>La durée de vie utile d'un système souterrain peut varier selon le diamètre du tuyau (canalisation principale ou conduite secondaire)</li> <li>• Prendre en considération la segmentation du réseau</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 15 à 100 ans
Machinerie et équipement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les types de machines et d'équipement qui sont associés au traitement de l'eau et des eaux usées</li> <li>• Exemples : réservoirs, pompes, génératrices, systèmes de filtration, systèmes de gestion des résidus, systèmes de traitement des eaux d'égout, compteurs d'eau, bornes-fontaines, vannes de régulation, chambres des vannes, pompes des eaux d'égout, pompes de gavage</li> <li>• Postes de pompage, bâtiments de service de distribution d'eau/ châteaux d'eau, stations d'épuration/installations de chloration, stations de relevage des eaux usées, systèmes de désinfection</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 10 à 15 ans
Barrages et ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Barrages et autres ouvrages qui sont utilisés pour contrôler ou détourner l'eau de surface comme des barrages, des canaux, des digues, des fossés (ne faisant pas déjà partie d'une voie étagée), des dérivations, des parafouilles et des puits – 50 ans</li> </ul>	2 500 \$	5 000 \$	10 000 \$	De 25 à 50 ans

<b>Infrastructure – Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées</b>					
<b>Catégorie d'actif</b>	<b>Description/notes</b>	<b>Seuil d'inscription à l'actif</b>			<b>Taux d'amortissement (linéaire)</b>
		<b>Revenus inférieurs à 4 000 000 \$</b>	<b>Revenus supérieurs à 4 000 000 \$ et inférieurs à 14 000 000 \$</b>	<b>Revenus supérieurs à 14 000 000 \$</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrages de prise d'eau et d'alimentation en eau, dont le forage et le creusage</li> </ul>				
Immobilisations en cours (IEC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aussi appelées travaux en cours</li> <li>• Coûts engagés pour construire des immobilisations comme des réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées</li> </ul> <p>Les coûts sont transférés à la catégorie d'actif lorsque l'immobilisation est prête à être utilisée, normalement après son achèvement.</p>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.